



## PROCES VERBAL DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE POUR LE COLLÈGE SALARIÉ DU CONSEIL NATIONAL EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2022

Une élection complémentaire au sein du Conseil national a été organisée le 09 novembre 2022 afin de pourvoir un poste vacant au sein du collège salarié.

Le dépouillement des bulletins de vote s'est déroulé au siège du Conseil national, 91 bis rue du Cherche-Midi 75006 PARIS, de 14h00 à 14h57.

### 1. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

En application de l'article 77 du règlement électoral, madame Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national a invité les électeurs présents à désigner parmi eux un bureau de vote composé de :

- Un président en la personne de Nicolas PINSAULT
- Deux assesseurs en les personnes de messieurs Shotaro TACHIBANA et Florent TEOUL

### 2. RÉSULTATS

#### COLLEGE DES SALARIÉS

Un poste de conseiller titulaire homme.

Nom des candidats (par ordre alphabétique)	Prénom des candidats	Nombre de voix	Rang	Résultat
BARBIN	Jean-Baptiste	2	8	
CHAPPUIS	Jean-Marc	5	6	
DENAI	Alain	6	5	
EVELINGER	Stéphane	8	3	
GELLY	Luc	2	8	
GROSS	Marc	10	1	Elu*
GUEANT	Thomas	3	7	
MERLE	Olivier	5	6	
PETITNICOLAS	Christophe	2	8	
QUESADA	Charles	10	2	
VELLARD	Martin	8	3	

Nombre d'inscrits : 138

Nombre de suffrages exprimés : 62





Nombre de bulletins déclarés blancs : 1

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 09 novembre 2022. Tous les candidats sont éligibles.

\*Suite à une égalité des voix entre monsieur Marc GROSS et Charles QUESADA, les dates de naissance ont été comparées. En application de l'article 89 du règlement électoral, monsieur Marc GROSS est élu.

Candidat élu : Marc GROSS

### **3. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS**

Conformément à l'article 87 et au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 88 du règlement électoral, un vote a été considéré comme blanc puisqu'une enveloppe ne contenait pas de bulletin de vote mais seulement une profession de foi. Monsieur le Conseiller d'Etat Jacky RICHARD a été saisi, téléphoniquement, pour avis et a confirmé cette lecture du règlement électoral conduisant à déclarer le vote blanc.

### **4. CLÔTURE DU PROCES VERBAL**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mercredi 09 novembre 2022 à 14h57 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président du bureau de vote et les assesseurs.

Le président du bureau de vote :

Nicolas PINSAULT

Les assesseurs :

Shotaro TACHIBANA

Florent TEBOUL

Pascale MATHIEU

Présidente du Conseil national

